



EXTRAIT DE DELIBERATION

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le treize avril à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 7 avril 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER

Délégués titulaires :

Mesdames AMEN-LORENTE Marie, AZEMA-CARLES Emmanuelle, CEBE Sylvie, CONSTANTIN Corinne, GABAUDE Chantal, GARCIA-CORDIER Marie, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALAU Geneviève, PALOMARES Alba, VIALA Angélique, ZELINDRE Monique.

Messieurs BARTHES Daniel, BATALLO Alain, BENEZECH Mathieu, BLANQUEFORT Jean, BOSCH Alain, BOUDAL Hervé, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DESCHAMPS Guillaume, DURO Alain, FARENC Michel, FOREZ Daniel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, GUITTARD Jean-Michel, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LACAN Thierry, LAPANOUSE Philippe, PLANCON Jacques, ROMERO Jacques, ROQUE Thierry, ULMER Jean-Michel, VERLET Eric, VICENTE Gilles.

Absents : FIS Cathy, RIES Joël, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre

Suppléants : M. Jean – Baptiste GELLY représentant M. Joël RIES
Mme Monique CROS, M. Jean-Michel AVARGUEZ, M. René BUENO, M. Julien MADALLE, M. Fabien SCHURRER.

Monsieur SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre donne procuration à Monsieur HAGER Sylvain
Madame FIS Catherine donne procuration à Monsieur ROUGEOT Pierre-Jean

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

088 -2026 Eau et Assainissement - Lancement consultations et opérations d'investissement

Monsieur le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à lancer les consultations suivantes pour le service de l'eau et de l'assainissement :

- **Lancement consultation d'un accord-cadre à bons de commandes pour le transport et le traitement des boues.** Les stations à boue activée produisent de manière hebdomadaire des quantités importantes de boue qu'il est nécessaire de faire traiter. La

filière compostage est bien éprouvée pour assurer une valorisation de ces boues. La qualité des boues des STEP de la CCAM se prête à ce type de traitement. Le projet concerne le traitement des boues des stations de Murviel, Saint Genies de Fontedit, Roujan, Puissalicon et causses -et-Veyran.

- **Lancement consultation des entreprises pour les essais de pompage sur les forages de Thézan les Béziers.** En effet, Les forages de Thézan captent les alluvions de l'Orb. Cette ressource est normalement abondante et permet d'envisager la réalisation d'interconnexion avec les communes voisines. En outre, le schéma directeur prévoit le raccordement du champ captant de Thézan aux communes de Puissalicon et Puimisson. Ces dernières présentent en effet un bilan besoin-ressource déficitaire à l'horizon 2050.

Afin de tester la capacité de la ressource il est nécessaire d'organiser des essais de pompage en période d'étiage c'est-à-dire lorsque la ressource est au plus bas. Ces essais seront organisés avec des pompes d'essais durant une dizaine de jours.

- **Lancement consultation étude de faisabilité, lancement maîtrise d'œuvre et lancement de la consultation des entreprises pour les travaux de réhabilitation sur les captages d'eau potable de la commune de Montesquieu.**

Les captages de Fournols et du Mas Rolland sont autorisés par arrêté préfectoral depuis 2022. Le dossier préalable et l'arrêté listent les travaux de réhabilitation à réaliser pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable qui seraient nécessaires d'engager.

- **Lancement consultation des entreprises pour la réalisation d'extensions de réseaux d'eau potable et d'eaux usées sur :**

Chemin du Moulin – Commune de Gabian

Boulevard Emile Zola – Commune d'Abeilhan (eaux usées)

Rue Rabelais – Commune d'Abeilhan (eaux usées)

- **Lancement consultation des entreprises pour l'amélioration de la connaissance et télésurveillance des réseaux d'eau potable (installation d'équipements de télégestion et matériels divers, renouvellement des compteurs d'eau)**

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE M. le Président à lancer les consultations énoncées précédemment

DIT que le Président est autorisé à signer tout document relevant de cette décision.

DIT que les crédits sont inscrits aux budgets eau et assainissement de l'exercice 2026 – opérations 249 budget eau et opération 137 budget assainissement

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE PRESIDENT



LE SECRETAIRE DE SÉANCE